



Augmentation loyer, sans justificatifsd

Par **malibou**, le **20/11/2008** à **11:48**

bonjour,rnchaque année mon propriétaire m'augmente le loyer, encore cette année, j'ai recut une invitation avec une augmentation de 11 euro par mois . est-ce légal, je n'ai pas de justificatif pour chacune des augmentations. merci de me répondre. alain

Par **ellaEdanla**, le **20/11/2008** à **12:17**

Bonjour Alain,rnrnrelisez votre bail. N'y a-t-il pas une clause d'indexation du loyer ?rnrnLa Loi du 6 juillet 1989 dans son article 17 d prévoit cette possibilité mais encore faut-il qu'elle soit prévue dans le contrat.rnrn[art 17d L1989](#)rnrnJe reste à votre entière disposition pour vous éclairer suite à la lecture de votre bail.rnrnBien cordialement.